

## ARRETE DE STATIONNEMENT INTERDIT

## 86/2024

Nous, Maire de la Commune de MAROUILLIES

## VU:

- La loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, les Régions,
- La loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- Le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1, L2213-2 et L2215-21
- Le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28
- L'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8<sup>ème</sup> Partie Signalisation temporaire) approuvée par l'arrêt interministériel du 6 novembre 1992, modifié
- Le règlement général de la Commune de Marquillies
- Vu l'ouverture de fouilles entre le n° 97 et le n° 415 Rue de Verdun pour remplacement des supports bétons – Renouvellement du réseau ENEDIS aérien BT et reprises de 45 branchements par la Société SAS SGE OLCZAK de Dechy

## **ARRETONS**

<u>Article 1</u>: Le stationnement de tous les véhicules sera provisoirement interdit entre le n° 97 et le n° 415 Rue de Verdun du 4 Novembre 2024 et ce pour une durée de 30 jours.

<u>Article 2</u>: Les différents panneau de signalisation seront posés par l'entreprise chargée des travaux sous la direction des services techniques municipaux.

<u>Article 3</u>: Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatés et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 4</u>: Dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission, le présent arrêté peut être déféré devant le Tribunal administratif de Lille.

<u>Article 5</u>: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

FAIT à Marquillies In 1876 tobre 2024

Le Maire,

Dominique DHE

mairiemarquillies@marquillies.com